



Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°149

Octobre - Décembre 2020

Éditorial du Maire - p.3
5 mois d'actions !

Présentation - p.7
Les agents municipaux

Retour en images - p.8
Le Forum et les marchés

Vie de la commune - p.24
Les travaux et la rentrée scolaire

Les Associations - p.34
Leurs actualités !



**Louis
Audouin-Dubreuil**
un enfant du pays p.5

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux !



Nous sommes dorénavant sur **Twitter** !

Venez nous suivre pour découvrir l'actualité de notre ville !

SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants	p 4
A la une : Louis Audouin-Dubreuil	p 5-6
Les agents municipaux	p 7
Retour en images	
◆ Le forum des associations	p 8
◆ Les marchés du vendredi	p 9
Comptes-rendus :	
◆ Conseil Municipal du 2 juillet	p 10-15
◆ Conseil Municipal du 10 juillet	p 16-17
◆ Conseil municipal du 8 septembre	p 18-23
Vie de la commune :	
◆ Soluris / Pays de Saintonge romane	p 24
◆ Les travaux dans la commune	p 25-27
◆ La rentrée des écoles	p 28-29
◆ Le pacte pour la transition	p 30
Médiathèque	p 31-33
Actualité des associations :	
◆ Atelier d'art Marthe Castagneyrol / Saint-Georges Animations	p 34
◆ La Hase Saint-Georgeaise	p 35
◆ Les toiles de Saint-Georges / ASC	p 36
◆ Tous Pour l'Ecole	p 37
◆ La boule Saint-Georgeaise / Saint-Georges Loisirs / Culture Vietnam 17	p 38
◆ AAP	p 39
◆ TC St-Georgais / Danses de salon	p 40
Infos pratiques	
◆ CCAS	p 41
◆ Démarches d'urbanisme	p 42-43
◆ Voisins vigilants	p. 44-45
Vie paroissiale	p 46

Bulletin municipal d'information n°149.

Directeur de la publication : Frédéric Rouan.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND,
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina
WURTZ, Christelle GLAUDEL, Bernard
DUSSEVAL, Bernard JAMILLOUX

Imprimeur : Imprimerie LAGARDE.

Tirage : 1 350 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Octobre 2020.

Page de couverture : Dessin original
d'Alexandre Iacovleff encadré, figurant Louis
Audouin-Dubreuil, réalisé le 25 juillet 1925
près de la mer Rouge, à l'issue de l'Expédition
Citröen Centre-Afrique.



5 mois ! 5 mois d'observations, de constats et d'actions !

Chères Saint-Georgeaises,
Chers Saint-Georgeais,

Déjà 5 mois qu'avec mon équipe nous mettons toutes nos compétences et notre énergie au service de notre commune. Notre fonctionnement est différent, les outils et les méthodes différentes, le management différent, avec de nouvelles exigences mais toujours dans un objectif d'amélioration collective.

Nos diagnostics et nos constats ont permis de prendre des décisions indispensables.

A mes yeux, un des points essentiels est la garantie de la sécurité pour tous. Les premiers investissements ont été dans ce sens pour garantir celles de nos enfants et des agents municipaux. En effet, la matérialisation d'un passage piéton devant l'école nous est apparue une évidence, et il était impensable de laisser jouer les enfants sur une structure du parc en mauvais état. Par ailleurs, le renouvellement du tracteur n'a pas fait débat pour ma part. Il n'était pas pensable de laisser utiliser ce véhicule par les agents.

Je suis heureux que la rentrée scolaire se soit bien déroulée malgré les incertitudes et les questionnements liés à la situation sanitaire. L'état des lieux des locaux nous a apporté de nouveau son lot de surprise, qui nous a obligés à fermer la bibliothèque de l'école (BCD) et à déplacer le lieu du goûter.

Je me réjouis que vous ayez globalement tous réagi positivement à la demande d'élagage des plantations en bordure de voie ou limite de chemin. Vous avez pu remarquer le curage des fossés dans certains hameaux de la commune, curage demandé depuis des années.

Comme prévu, nous avons mis en place une boîte à idées à l'accueil de la mairie, afin que chacun puisse s'exprimer. Pour le moment, peu de retour. Dans les prochaines semaines, nous allons organiser notre 1ère « réunion de quartier » afin de faciliter la participation citoyenne et la démocratie locale et constructive.

Nous avons répondu positivement à la demande d'adhésion de certains d'entre vous au programme « Voisins vigilants et solidaires » permettant d'avoir un outil de communication innovant et performant afin de mettre en relation la mairie et les administrés ; et les administrés entre eux.

Cet été nous avons eu la visite « des gens du voyage » par 2 fois. Moments compliqués et de tensions, mais à chaque fois, écoute et diplomatie ont permis de libérer l'espace public de la commune en quelques heures.

Quelle joie, par contre, de voir le parc plein de vie et de convivialité lors du Forum des associations - absent depuis 10 ans - forum qui permet de consolider le maillage associatif, si important et nécessaire à la vie d'une commune. Et quelle satisfaction du succès du marché du vendredi soir !

Tout cela ne pourrait pas se réaliser sans les bénévoles des associations, sans le dévouement et le travail de tous les agents municipaux et l'engagement de mon équipe d'adjoints et de conseillers municipaux. Merci à toutes et à tous. Personnellement, je suis très satisfait que l'on ait pu apporter de l'animation et favoriser du lien social en ces temps sanitaires compliqués.

De plus, par l'intermédiaire des réseaux sociaux mis en place, chats et chiens égarés ont pu être retrouvés et faire des heureux, notamment les enfants.

Vous aurez pu remarquer que toute mon équipe est à votre écoute ; et chacun des adjoints et moi-même sommes disponibles pour vous. Je me suis attaché à recevoir tous les habitants qui en avaient fait la demande (plus de 60 rendez-vous individuels). Cette proximité est indispensable à mes yeux et elle est mon mode de fonctionnement.

Nous essayons d'être réactifs à vos demandes et vos besoins, réactivité qui est parfois reprochée, mais je préfère cela à l'immobilisme.

Comme vous pourrez le découvrir dans ce bulletin, Saint-Georges-des-Coteaux sera bien représenté dans les instances de décisions de notre territoire.

Le mois d'octobre est placé sous l'égide d'Octobre Rose. Il s'agit d'un mois très important consacré à la sensibilisation, à l'information et à la communication sur le dépistage du cancer du sein. Nous avons décidé d'illuminer la mairie durant cette période avec un ruban rose.

Nous allons devoir vivre encore quelques temps avec la COVID-19. Je ne peux que vous conseiller de rester vigilants et de respecter tous les gestes barrières.

Prenez soin de vous et de vos proches.

A vos côtés et à votre écoute,
Frédéric ROUAN

Vous avez été une dizaine à nous proposer un titre pour le bulletin municipal. A l'unanimité, vous avez choisi de l'intituler : « Le Saint-Georgeais ».

Vous avez également proposé dans la boîte à idées :

- Une boîte à livres,
- Une boîte à objets divers en récupération : c'est-à-dire un endroit où déposer et prendre des objets qui peuvent encore servir mais dont on n'a plus besoin,
- Un distributeur de billets de banque,
- Un défibrillateur en extérieur.



Ces idées sont actuellement à l'étude.

Par contre, nous avons interrogé les banques pour obtenir l'installation d'un distributeur, elles ont toutes refusé. Quant au défibrillateur en extérieur, d'autres communes ont tenté l'expérience récemment. Moins d'une semaine après son installation, le défibrillateur était vandalisé. Donc, nous laisserons les défibrillateurs à l'intérieur, à la mairie, dans la salle polyvalente et dans l'espace multipôles. D'autres sont prévus à la Halte Loisirs et à la médiathèque.

N'hésitez pas à utiliser la boîte à idées qui se trouve à la mairie, envoyez-nous également vos idées par mail, nous voulons être à votre écoute, comme nous l'avons annoncé pendant la campagne.

Vous pouvez également nous envoyer des contributions, que nous pourrions publier sur cette page qui vous est consacrée.



Vous souhaitez devenir « agent recenseur » : contacter le secrétariat de la mairie.



Louis Audouin-Dubreuil, un enfant du pays.

Extrait du portrait, par Alexandre Iacovleff

Louis Audouin-Dubreuil est né à Saint-Jean d'Angély le 2 août 1887, dans une famille de négociants en cognac installée depuis Louis XV. Il fait son service militaire à Saumur en 1910, dans la cavalerie. Il reprend ensuite l'affaire familiale en 1911. En 1914, il est d'abord mobilisé dans la Somme puis affecté à la défense aérienne du Sud-Tunisien à Zarzis. Là, il découvre le désert, qui l'envoûte, pour rester dans l'armée.

Après guerre, il participe à plusieurs missions dans le désert. C'est là qu'il comprend l'intérêt d'utiliser l'automobile pour porter secours aux aviateurs en panne.

Afin de prouver la viabilité de ses idées, il convint André Citroën et son directeur d'usine Georges-Marie Haardt de réaliser une première traversée du Sahara en 1922, de Touggourt à Tombouctou et retour pour tester 5 chenillettes.

En 1925, c'est la Croisière noire. Il en tire plusieurs livres : *La Traversée du Sahara* (1923), *Les Nuits du Hoggar* (1926), *La Croisière noire* (1926), et parcourt le monde pour faire des conférences et des expositions.

Il participe ensuite à la Croisière jaune (1931-1932), beaucoup plus difficile, qu'il raconte dans *Sur la route de la soie* (1936).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est conseiller auprès du résident général en Tunisie, pays dans lequel il s'est installé et qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort le 12 février 1960, sauf pour des vacances qu'il passe dans son château avec ses filles.

- Colonies belges
- Colonies espagnoles
- Colonies françaises
- Colonies anglaises
- Colonies italiennes
- Colonies portugaises
- Etats indépendants
- Parcours commun aux 4 groupes
- Groupe conduit par Audouin-Dubreuil
- Groupe conduit par Bettembourg
- Groupe conduit par Brull
- Groupe conduit par Haardt



La Croisière noire

Après avoir expérimenté la traversée du Sahara en autochenille, il tente la Croisière noire en tant qu'adjoint de Georges-Marie Haardt, de Colomb-Béchar à Madagascar par l'Afrique centrale (1924-1925). C'est un projet scientifique associant ethnologues, géologues, météorologues, zoologistes, anthropologues et cartographes. L'expédition comprend également un réalisateur, Léon Poirier, un chef opérateur, Georges Specht, un médecin, Eugène Bergonier, et un peintre, Alexandre Iacovleff. En tout



17 personnes, dirigées par Haardt et Audouin-Dubreuil. Ils circulent dans 8 autochenilles, différenciées par des noms et sigles comme le

Scarabée d'or (Haardt) et le Croissant d'argent (Audouin-Dubreuil).

Ils partent de Colomb-Béchar le 28 octobre 1924, passent en Algérie, Niger, Tchad, Oubangui-Chari et Congo belge, traversant désert, savane, marécages. Après, ils se divisent en 4 groupes et se retrouvent le 26 juin 1925. Ils repartent d'Afrique avec 300 planches botaniques, 15 livres de croquis, des échantillons de plus

de 300 mammifères, 800 oiseaux et 1500 insectes. Ils ramènent également 27 km de film et 6000 photos d'ordre ethnographique.

Léon Poirier en tire un film, *La Croisière noire* (1926).

La Croisière jaune

Également appelée « Mission Centre-Asie » ou « troisième mission G-M. Haardt—L. Audouin-Dubreuil, elle a lieu du 4 avril 1931 au 12 février 1932 et parcourt 13 000 kilomètres, de Beyrouth à Pékin en passant par le Turkestan, le Xinjiang et le désert de Gobi. Il faut d'abord convaincre les autorités chinoises, persuadées qu'il s'agit d'une mission militaire déguisée. L'expédition se divise en 2 groupes : le groupe Pamir (d'Ouest en Est), dirigé par Haardt et Audouin-Dubreuil ; le groupe Chine (d'Est en Ouest), dirigé par Victor Point. Les deux groupes doivent se retrouver au Xinjiang et parcourir ensemble les derniers kilomètres jusqu'à Pékin. Cette expédition est soutenue par les gouvernements français et britannique, la National Geographic Society et la société Pathé.



Les incertitudes politiques en URSS l'obligent à changer d'itinéraire et à passer en Afghanistan. Les températures parfois supérieures à 50 ° provoquent l'évaporation du carburant. Les routes sont abîmées par des glissements de terrain ou noyées. Le groupe Chine est pris en otages à Urumqi. Il faut 5 mois de négociations

pour le faire libérer. Le 12 février 1932, la croisière atteint enfin Pékin. Là encore, un film, La Croisière jaune, sorti en 1934, vient clore cette aventure.

De nombreux objets de ses croisières sont exposés au musée des Cordeliers à Saint-Jean-d'Angély.

L'un de ses descendants Pierre-Marie AUDOUIN-DUBREUIL est résidant à Saint-Georges-des-Coteaux avec sa famille depuis de très nombreuses années.

INTERVIEW :

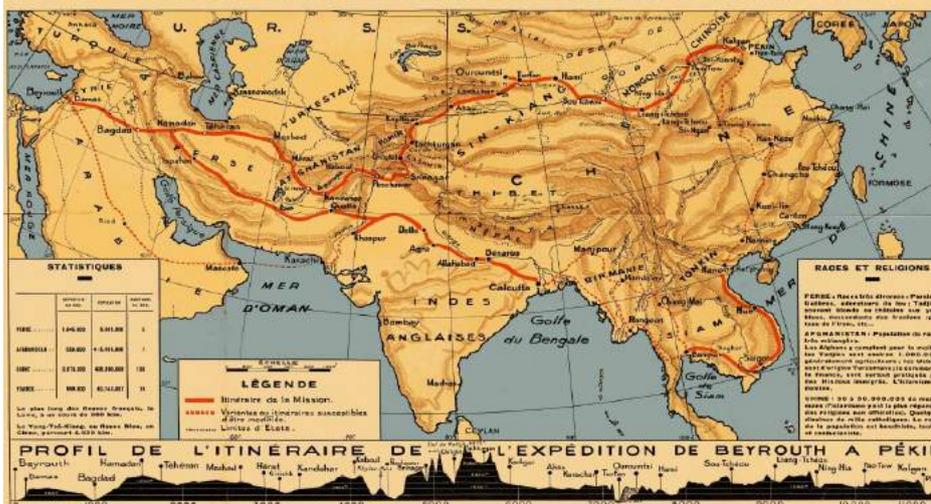
« Je vis à Saint-Georges-des-Coteaux depuis août 2003, je suis directeur général des services adjoint du Conseil départemental. Louis Audouin-Dubreuil était le frère de mon grand-père paternel. Je suis un petit-neveu.

Bien que né, peu avant sa mort, l'Afrique a été très présente dans ma jeunesse. J'ai hérité de lui la soif de la découverte des autres cultures, la conviction de la richesse et l'efficacité des équipes constituées de personnes d'origine et d'opinions variées. »

Comme son épouse précédemment, Pierre-Marie Audouin-Dubreuil, a reçu par Dominique BUSSEREAU les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, le vendredi (le 10 juillet 2020 à la Rochelle).



EXPÉDITION CITROËN CENTRE-ASIE 3ème MISSION G.-M. HAARDT - L. AUDOUIN-DUBREUIL



Photos : site croisieres-citroen.com
Cartes : patrimoine-archives.psa-peugeot-citroen.com
Sources :
Dictionnaire biographique des Charentais, Le Croît vif, 2005
La croisière noire, Ariane Audouin-Dubreuil, Glénat, 2004.
Wikipedia

Service administratif

BRUNG

Annie



GOUIN –PETIT

Amandine



JARSON

Sophie



MEMAIN

Nathalie



GUILLOT Véronique

Directrice Générale
des Services



Médiathèque

BURRET Sophie
Responsable



BLOT

Marie-Christine



Service technique

BRAUD

Christian



COURAUD

Bernard



HUGUEN

Claude



LE GALL

Jamila



BOURDIN Richard

Chef de service



PETIT

Alison



PERTHUS

Philippe



TOSSER

Adrien



Le Forum des associations



Les marchés du vendredi

Paroles d'exposants :

Brindilles et lardons :

« Quelle bonne idée ce marché ! Pourquoi ne pas déplacer celui du mercredi matin au vendredi après-midi ? »



Le Rucher d'Isabeille :

« Merci à vous pour l'organisation de ce marché très sympathique ! »

Chantal Maillet :

« J'ai beaucoup apprécié votre marché, c'était très sympathique avec une bonne organisation. »

Christelle Bigot :

« Pour une première fois, ce marché est très bien, même avec la chaleur très satisfaisant »

Les saveurs de Jeanne :

« Dans ce contexte si particulier où la plupart des municipalités sont "frileuses", vous avez beaucoup de mérite à nous soutenir. Merci de vos démarches et de vos implications dans l'économie locale. Pour nous, nous sommes très satisfaits et prêts à repartir pour cette "expérience" ».

En vrac...



Chemin de mémoires 26-07-2020



Formation des élus



Réunion du CCAS

L'an deux mil vingt, le 2 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint-Georges-des-Coteaux, sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2020

Membres présents : M. ROUAN Frédéric, Mme. LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. BOUCHET Franck, Mme. VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, Mme. LOENS Béangère, M. ROUAN Romain, Mme PATRY Sylvie, M. COUTURIER Gérald, Mme. WURTZ Marina, M. LAURENCEAU Olivier, Mme. SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane.

Excusés avec pouvoir : M. CROMPAS Stevens à Mme LOENS Béangère
Mme GAS Stéphanie à Mme PATRY Sylvie
Mme LABROUSSE Cécile à M. ROUAN Frédéric

Secrétaire de séance : Mme WURTZ Marina

Avant de débiter le Conseil municipal, M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne une demande d'ouverture dominicale d'un commerce de détail d'articles de sport. Le Conseil Municipal, AP-PROUVE, à l'unanimité, d'ajouter ce point.

M. le Maire rappelle que l'essentiel de ce Conseil municipal est consacré au budget. La loi accorde aux collectivités territoriales un délai courant jusqu'au 15 avril pour procéder à l'adoption de son budget. Pour cette année exceptionnelle, électorale puis la COVID, le vote doit intervenir avant le 31 juillet 2020. La nouvelle équipe a donc dû réaliser un budget dans un délai très court.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après entendu l'exposé de son rapporteur, M. CORS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AP-PROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

C.ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	714 971,18	1 432 614,16	2 147 585,34
DÉPENSES	514 750,94	1 163 480,88	1 678 231,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	200 220,24	269 133,28	469 353,52
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-208 593,90	(548 125,03- 456 166,14) 91 958,89	-116 635,01
RÉSULTAT DE CLOTURE 2019	-8 373,66	361 092,17	352 718,51
BALANCE DES RESTES A RÉALISER	(-119 210,23-29 502) -89 708,23	/	-89 708,23
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2019	-98 081,89	361 092,17	263 010,28

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 juin 2020 par M. CORS ;
 Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable ;
 Après entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget principal pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 juin 2020 par M. CORS ;
 Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 ;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
 Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice 2019 :	269 133,28 €
- Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	91 958,89 €
- Résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2019 :	361 092,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat de l'exercice 2019 :	200 220,24 €
- Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	- 208 593,90 €
- Solde des restes à réaliser :	- 89 708,23 €
- Résultat d'investissement de clôture au 31/12/2019 :	- 98 081,89 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **98 081,89 €**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **263 010,28 €**
 (361 092,17 – 98 081,89 €)

VOTE DES TAUX

Dans le cadre du vote du budget 2020, M. le Maire soumet le vote des taux des taxes foncières au Conseil Municipal. En effet, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition. Ainsi, les taux d'imposition seront les suivants pour l'année 2020 :

Taxe foncière (bâti) 21,71 %

Taxe foncière (non bâti) 46,74 %

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

De porter, à compter du 1^{er} septembre 2020, de 32h à 35h, le temps hebdomadaire du poste d'attaché principal ayant pour mission principale la direction générale des services,

De porter, à compter du 1^{er} septembre 2020, de 24h à 28h, le temps hebdomadaire du poste d'agent technique polyvalent en contrat aidé ayant pour missions l'entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, bâtiments) et de la manutention

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme SOULA DEL VECCHIO rappelle que la réglementation est très stricte en matière d'attribution des subventions et que le délai, depuis le 26 mai, a été très court pour étudier tous les dossiers de demande de subvention de manière précise et rigoureuse. Aussi, dans un souci d'équité, il est proposé au conseil municipal de maintenir les mêmes subventions que l'année 2019 pour le budget 2020. Pour le traitement des demandes 2021, tous les paramètres seront étudiés et de nouveaux critères seront mis en place.

Il est toutefois proposé de créer une provision de 3 128 euros si des difficultés ou problématiques particulières étaient rencontrées par certaines associations. Chaque dossier sera étudié au cas par cas. Suite aux demandes des associations et aux propositions du bureau municipal, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions aux associations pour 2020 comme suit :

	Montant total attribué	Dont acompte versé le 12 mai 2020
A.C.C.A.	1 100 €	
AMICALE FOOTBALL	6 000 €	3 000 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	
ANIMATION ARTISTIQUE POPULAIRE AAP	6 000 €	3 000 €
ASSO°. SPORTIVE ET CULTURELLE ASC	1 500 €	
ATELIER D'ART M. CASTAGNEYROL	700 €	350 €
CLUB AVENIR ST GEORGEAIS RANDO	400 €	
CLUB St GEORGES LOISIRS	900 €	
LE PETIT ST GEORGEAIS (TAROT)	300 €	
LA BOULE St GEORGEAISE	400 €	
TENNIS	2 700 €	1 350 €
TOM POUCE C. LOISIRS NIEUL LES SAINTES	1 000 €	
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (CE)	3 050 €	
SPA DE SAINTES	1 200 €	
CHAMBRE DES METIERS	172 €	
Provision pour imprévus	3 128 €	
TOTAL	28 700 €	7 700 €

Les crédits étant prévus au budget, le conseil municipal charge M. le Maire d'émettre les mandats de paiements correspondants.

VOTE DU BUDGET 2020

M. CORS rappelle la forte mobilisation du personnel et des élus pour permettre de présenter un budget dans les délais. Il indique que certains investissements à réaliser sont issus de la programmation de l'ancienne équipe.

Par ailleurs, pour cette année, il indique qu'il sera privilégié :

- les investissements collectifs qui profitent au plus grand nombre de Saint-Georgeais et Saint-Georgeaises ;
- la sécurité de nos enfants et concitoyens par la mise aux normes et/ou changement de certaines structures de jeux et certains matériels utilisés par les services techniques.

Vu le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat 2019 adoptés dans la présente séance ;
Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 juin 2020 par M. CORS ;
Le Conseil Municipal, **VOTE** le budget 2020 comme suit :

Pour : 18

Contre : 5 (MM LAURENCEAU O., SEGUIN B., PÉRONNEAUD P., BONDUÉL N., TROUVÉ S.)

Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 728 436,28

Recettes : 1 728 436,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 748 983,34 (dont 119 210,23 de reports)

Recettes : 748 983,34 (dont 29 502,00 de reports)

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Considérant que la commune de St Georges des Coteaux a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant les échéances de suppression de tarifs réglementés de vente (TRV) prévues par les articles 63 et 64 de la loi Energie et climat du 8 novembre 2019,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de M. le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal DÉCIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- ◆ l'adhésion de la Commune de St Georges des Coteaux au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- ◆ d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ◆ d'autoriser M. le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- ◆ d'autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- ◆ d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- ◆ de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de St Georges des Coteaux est partie prenante
- ◆ de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de St Georges des Coteaux est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération annule et remplace la délibération du 1^{er} octobre 2018 ayant le même objet.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE A ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle (ZA 182 à la Martinière) à ENEDIS (pose d'un poste) dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique. Ce projet s'inscrit dans un projet d'abandon de ligne réseau électrique aérien pour un réseau électrique en souterrain des Essards à St Georges des Coteaux (Chez Belat jusqu'à Brico Dépôt) suite à des incidents récurrents sur la ligne en question (remplacement de 6 poteaux aériens sur poteau en 3 postes au sol).

Les travaux sont programmés de janvier 2021 jusqu'à fin juin 2021.

Occupation : Occupation d'un terrain de 12 m² situé La Martinière, sur lequel sera installé un ouvrage électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Droit de passage : Faire passer en amont et en aval de l'ouvrage, toutes les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation de l'ouvrage électrique et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.). Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ENEDIS, bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Droits d'accès : le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ENEDIS.

OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE

Vu la délibération 2015-108 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de saintes du 16 novembre 2015 émettant un avis favorable,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Georges des Coteaux du 17 décembre 2019,

Considérant la crise exceptionnelle liée au COVID qui a entraîné la fermeture des magasins notamment les enseignes liées aux articles de sport,

Considérant la demande d'une enseigne afin d'ouvrir plusieurs dimanches supplémentaires, sans toutefois dépasser l'ouverture de 12 dimanches par an et la réponse d'une organisation syndicale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, un avis favorable à l'ouverture d'un commerce de détail d'articles de sport et charge M. Le Maire de prendre l'arrêté nécessaire.

Vote Contre = 0 Vote Abstention = 4 (LESPINASSE A., SOULA L., VERGEREAU C., MIGNON C.)

Vote Pour = 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : M. le Maire fait part que les conseils municipaux sont dans l'obligation de convoquer un conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020, les élections sénatoriales étant fixées le dimanche 27 septembre 2020. A Saint-Georges-des-Coteaux, une liste de 7 titulaires et 4 suppléants (parité H/F) devra être désignée. M. le Maire indique que cette liste est ouverte aux conseillers municipaux issus de la liste d'opposition. Au vu des résultats électoraux et afin de respecter le « principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus », il propose à la liste d'opposition de présenter 1 titulaire et 1 suppléant.

INCIDENT : Lors de la dernière séance de Conseil Municipal, Mme SEGUIN avait demandé ce qui avait été mis en œuvre suite au comportement d'un administré ayant utilisé de l'électricité issue d'un bâtiment communal à des fins personnelles et sans autorisation. Comme prévu, un rappel à l'ordre a été fait par écrit par le Maire. L'administré en question a transmis un mail en souhaitant qu'il soit transmis aux élus. Le message a été lu à tous.

COMMUNICATION : Mme SOULA DEL VECCHIO et Mme LEGRAND font un retour sur la rencontre avec les associations communales du 16 juin. Elles indiquent que toutes les associations étaient ravies d'être réunies. La proposition de l'organisation d'un Forum des associations tous les 2 ans a été très bien accueillie. Un échange a eu lieu à propos de la Fête du melon. M. le Maire indique qu'une décision sur le maintien ou pas (à cause des mesures et des contraintes sanitaires) de la Fête du melon sera prise très rapidement.

Mme LEGRAND indique que la distribution du bulletin municipal sera assurée par les conseillers municipaux comme auparavant. M le Maire indique que c'est le bon fonctionnement afin de favoriser la proximité auprès des administrés.

M. LAURENCEAU s'interroge sur l'espace réservé à l'opposition dans le prochain bulletin municipal. M le Maire répond que l'article transmis par l'opposition sera mis en intégralité comme celui de Mme la Conseillère Départementale Brigitte SEGUIN. M. le Maire indique qu'il n'y aura aucune censure.

RÉSEAUX SOCIAUX : M. Romain ROUAN précise que beaucoup de messages sont reçus sur les réseaux sociaux. Il y a des messages publics, visibles par tous ; mais aussi des messages privés, visibles uniquement par les administrateurs. Il s'agit plutôt de questions à visées informatives sur Facebook et Messenger et plutôt de remerciements sur Instagram. M. le Maire ajoute que le compte Instagram a plus d'impact sur les jeunes Saint-Georgeais que la page Facebook.

PLU : M. le Maire indique que le PLU a fait l'objet d'un recours administratif par un administré. La commune a sollicité l'assistance juridique de l'assureur communal. L'avocate agissant pour la commune a déposé le mémoire de défense auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

LA POSTE : Suite à des messages privés reçus sur Messenger, M. Romain ROUAN précise qu'un post Facebook et une publication Instagram ont été fait le 27 juin dernier afin d'annoncer aux habitants les horaires de la poste cet été. Mme Legrand fait état des démarches effectuées auprès de la direction de la Poste dans le but d'augmenter les horaires d'ouverture au public.

ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES : M. PERONNEAUD demande des informations dans le cadre de la conciliation concernant le problème d'écoulement des eaux pluviales (secteur Divona). M Le Maire précise qu'à ce jour, il n'est pas possible d'en dire plus (la prochaine réunion à ce sujet aura lieu le 16 juillet).

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX : Suite à une remarque de M. LAURENCEAU, M. le Maire précise que le principe d'un compte-rendu est de rendre compte de la réunion et particulièrement des décisions prises. Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal a bien pris en compte tous les retours de l'opposition sans exception. Le compte-rendu est rédigé grâce aux notes du secrétaire de séance (assisté d'un agent communal) afin qu'il soit toujours le plus fidèle aux échanges.

Les procès-verbaux des présentes séances sont disponibles sur demande au secrétariat de mairie.

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint-Georges-des-Coteaux, sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Date de convocation : 6 JUILLET 2020

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme WURTZ Marina, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Bérange, M. ROUAN Romain, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane

Excusés avec pouvoir : Mme BONDUEL Nathalie à M. TROUVÉ Stéphane
M. LAURENCEAU Olivier à M. PÉRONNEAUD Patrick
M. TAPON Renaud à M. CORS Alain
Mme VERGEREAU Carole à Mme LESPINASSE Amanda
M. GLAUDEL Allan à M. ROUAN Romain
Mme PATRY Sylvie à M. ROUAN Frédéric

Secrétaire de séance : M. TROUVÉ Stéphane

...

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

M. le Maire fait part qu'il convient d'élire 7 délégués et 4 suppléants au sein du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs,

M. le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : MM CORS Alain, SEGUIN Brigitte, LOENS Bérange, ROUAN Romain.

M. le Maire propose une liste unique.

Après avoir procédé au vote sans débat au scrutin secret, ont été déclarés élus :

- ROUAN Frédéric né le 25 août 1971 à Saumur (49), titulaire
- LESPINASSE née PINAUD Amanda née le 13 mars 1974 à St Germain en Laye(78), titulaire
- MIGNON Cyril né le 1^{er} septembre 1976 à SAINTES (17), titulaire
- SOULA DEL VECCHIO Laetitia née DEL VECCHIO le 22 mars 1979 à SAINTES(17), titulaire
- ROUAN Romain né le 05 décembre 1998 à LONS LE SAUNIER (39), titulaire
- LEGRAND Nathalie née SORRENTINO le 05 mars 1965 à TOULOUSE (31), titulaire
- PERONNEAUD Patrick né le 29 février 1960 à SAINTES (17), titulaire

- WURTZ Marina née le 03 février 1978 à ROUEN (76), suppléante
- CORS Alain né le 03 juin 1952 à SAINTES (17), suppléant
- BONDUEL Nathalie née SEUREAU le 12 juillet 1960 à ROCHEFORT (17), suppléante
- TAPON Renaud né le 03 septembre 1980 à SAINTES (17), suppléant

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire fait part qu'il convient de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Celle-ci a, notamment, pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La CCID doit être composée comme suit :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (dans les communes de plus de 2000 habitants) soit 17 membres au total.

Le Conseil Municipal dresse une liste de contribuables (ayant donné leur accord) en nombre double (16+16) au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publique désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après accord des personnes concernées, charge le Maire de transmettre la liste suivante au Directeur des Finances Publiques :

ARNAULD Jean-Marie	LAURENCEAU Olivier
BONDUEL Nathalie	LEGRAND Nathalie
BOUCHET Franck	LESPINASSE Amanda
BRAT Jean-François (hors commune)- 17250 LES ESSARDS	LOENS Bérangère
CORS Alain	MIGNON Cyril
COUTURIER Gérald	PATRY Francis
CROMPAS Stevens	PATRY Sylvie
DUSSEVAL Bernard	PERONNEAUD Patrick
FAURE Marcel	REUNGOAT Joseph
GAS Stéphanie	ROUAN Romain
GEORGET Christian	SEGUIN Brigitte
GIRARD Francine	SOULA DEL VECCHIO Laetitia
GLAUDEL Allan	TAPON Renaud
JAMILLOUX Bernard	THAUNAY Jean-Pierre
JOURDAIN Michel	TROUVÉ Stéphane
LABROUSSE Cécile	WURTZ Marina

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

FETE DU MELON : Mme Legrand fait part de la décision d'annuler la Fête du Melon 2020 en raison des trop nombreuses contraintes liées à crise sanitaire Covid-19. Toutefois, il sera proposé un marché tous les vendredis du mois d'août de 16h à 20h zone des Tonnelles (depuis le giratoire des Tonnelles jusqu'au parking du cabinet médical).

Les procès-verbaux des présentes séances sont disponibles sur demande au secrétariat de mairie.

L'an deux mil vingt, le 8 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire

Date de convocation : 2 septembre 2020

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. COUTURIER Gérald, Mme PATRY Sylvie, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Bérangère, M. ROUAN Romain, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : Mme SEGUIN Brigitte à M. PÉRONNEAUD Patrick
M. TAPON Renaud à M. CORS Alain
M. TROUVÉ Stéphane à M. LAURENCEAU Olivier

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Cécile

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

La CRÉATION d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté (19h 30 hebdo) à compter du **1^{er} novembre 2020**.

Le poste ci-dessus a pour mission principale l'accueil des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec le COS (dans le cadre d'un renouvellement) pour 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2020. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le COS entend poursuivre conformément à ses statuts. Les missions du COS sont de proposer aux agents municipaux adhérents un éventail diversifié d'activités et de prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs. La subvention annuelle (environ 3 000 €) de fonctionnement versée au COS comporte 3 parties (participation à l'adhésion des agents, fonctionnement administratif de l'association et dépenses pour l'arbre de Noël des enfants).

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'ajuster les prévisions du budget primitif et de régler les dépenses, le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DÉPENSES

Article	Libellé	Montant
202 Op° 290	Frais P.L.U.	+ 1 397,30 €
16876	Remboursement SDEER	+ 738,52 €
2151 Op°287	Aménagt Centre Bourg 3 ^{ème} tr.	- 2 135,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité cette décision modificative.

APPROBATION COMPTES 2019 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE LA SAINTONGE (S.E.M.I.S.)

Après avoir pris connaissance des comptes 2019 de la SEMIS et, compte-tenu de son engagement financier et de la garantie d'emprunt apportée, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE concernant l'exercice écoulé (2019) et DÉCIDE de donner quitus du bilan présenté par la SEMIS.

Solde créditeur de l'engagement conventionnel	Bénéfice 2019	Solde créditeur de l'engagement conventionnel
94 685,86 €	6 307,50 €	100 993,36 €

Résultat	Résultat 2019	Nature du résultat	Solde des encours des emprunts au 31/12/2019
Opérat°156 rue du parc	23 641,09 €	Bénéfice	202 226,78 €

FIXATION DE TARIFS MUNICIPAUX

Vu l'avis du bureau municipal, le Maire propose de fixer les tarifs de location de salle comme suit :

500 € par mois (sur 10 mois) pour la location de l'Espace Multipôles à raison de 2 demi-journées par semaine le mardi et le mercredi (au lieu de 300 € par mois pour un seul créneau horaire par semaine) pour une association de Danses de salon (Marina Billonneau)

80€ par mois pour la location de la halte de loisirs par une sophrologue le mardi matin.

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE, à l'unanimité, à la proposition ci-dessus.

Utilisation de salles municipales et équipements :

D'autre part, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à la mise à disposition de salles et équipements pour les réunions ou rassemblements organisés par les 2 groupes dans le cadre de leur mandat municipal (2020-2026) et à la location de la Halte de loisirs à tous (St Georges et hors St Georges) jusqu'à la mise en place du règlement intérieur des salles (en cours d'élaboration).

ÉTUDE POUR L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de confier une mission d'assistance et de conseil au service travaux de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour l'extension de l'accueil périscolaire.

Cette mission concerne exclusivement les phases d'études préliminaires jusqu'à l'élaboration du programme et consiste en :

- L'étude de faisabilité aboutissant sur l'élaboration des programmes et de définition de l'ouvrage,
- L'aide au montage des dossiers de subventions, préparation des délibérations,
- L'estimation de travaux ou d'aménagement, études financières, étude de faisabilité, l'aide à l'élaboration du programme,
- L'aide à la consultation des autres intervenants (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité...).

PROJET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL RD 236 au GRAND ROMEFORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de solliciter la Direction des Infrastructures du Département (DID) pour un projet d'assainissement pluvial au Grand Romefort RD 236 et autorise le Maire à signer la convention y afférente. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département et comprennent la pose de bordures, le curage de fossés et le raccordement des bordures à la chaussée pour un montant de 16 285,50 € HT dont 50% pris en charge par le Département.

CONVENTION POUR L'HOMOLOGATION DU GR4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention proposée pour l'homologation du GR4 qui comprend l'homologation du tracé du GR4 et la mise en place de son balisage. L'entretien courant de la signalisation directionnelle ainsi que le désherbage et l'élagage autour des balises seront à la charge du CDRP.

Seront à la charge de la commune : la fauche des abords des bornes bois existantes sur l'itinéraire, l'entretien des voies communales et chemins supports du GR4 et l'enlèvement de tous déchets.

AVIS SUR PLAN D'EPANDAGE AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour du plan d'épandage agricole proposé par la société SEDE ENVIRONNEMENT. En effet, une parcelle de 0,31 ha se situe sur le territoire communal (ZE 27) tandis que la totalité des surfaces du plan d'épandage représente 1 595,28 ha sur 3 départements (Gironde, Landes et Charente-Maritime).

CONVENTION et ADHÉSION AU PROGRAMME « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

Suite à l'avis de la commission communale « cadre de vie », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à :

- L'adhésion de la Commune de St Georges des Coteaux au programme « Voisins Vigilants et solidaires » pour une durée de 4 ans. Il autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat pour un abonnement annuel de 1200 € TTC, à valider le devis de fourniture de 4 panneaux routiers homologués et personnalisés pour un montant de 426 € TTC et nomme Messieurs Michel Debar-Monclair et Renaud Tapon co-référents du programme.

ÉLARGISSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à l'élargissement (de 3m à 5m) d'un chemin rural qui se situe au bout de l'impasse de la fontaine et commence entre les parcelles AP n°159 et AP n°512. Un rachat de 2 m de terrain pour élargir ce chemin afin d'arriver à 5m de passage permettrait une accessibilité plus adéquate aux parcelles constructibles, de part et d'autre de ce chemin (AP n°519 et AP n°513). Le Conseil Municipal charge le Maire des formalités à accomplir dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES**DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal lui a délégués (délibération du 10 juin 2020) :

Vu la vétusté de la structure de jeux pour enfants : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement d'une structure de jeux pour enfants au Parc de Loisirs ;

Considérant la nécessité de remplacer des panneaux de signalisation vétustes ou détériorés : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'opération « petites opérations de sécurité » pour l'acquisition de panneaux de signalisation verticale ;

Vu la nécessité de remplacer le revêtement de sol de la classe de moyenne section à l'école maternelle : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de remplacer le sol défectueux d'une salle de classe à l'école maternelle.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Lors du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, Bruno DRAPRON, maire de Saintes a été élu Président de la CDA. Frédéric ROUAN, maire de Saint-Georges-des-Coteaux a été élu 4^e Vice-Président chargé du Projet de territoire, de l'attractivité du territoire et de l'aménagement du territoire.

Lors du Conseil communautaire du 30 juillet 2020, les conseillers communautaires ont désignés les représentants de la CDA dans divers organismes. Concernant les élus de Saint-Georges-des-Coteaux :

Comité syndical du SYMBA :

-Renaud TAPON : délégué suppléant

Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane :

-Amanda LESPINASSE : délégué titulaire

-Frédéric ROUAN : délégué suppléant

Conseil d'Administration de la Mission Locale de la Saintonge :

-Amanda LESPINASSE : membre

Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) :

-Frédéric ROUAN : représentant titulaire

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Charente-Maritime :

-Frédéric ROUAN est désigné pour remplacer le président de la CDA de Saintes au sein de la CDAC

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :

Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est une association fondée en 1980 qui regroupe la plupart des autorités organisatrices de transports : syndicats, communautés, conseils départementaux et conseils régionaux. Il a pour objectif d'améliorer les déplacements et de développer les transports publics en France. Le GART est la plate-forme d'échanges et de réflexion des élus responsables du transport et leur porte-parole au plan national et européen.

-Frédéric ROUAN : représentant suppléant

Comité Syndical de NOUVELLE-AQUITAINE Mobilités (ex : Syndicat Mixte Intermodal) :

-Frédéric ROUAN : délégué suppléant

Cette nouvelle identité, **Nouvelle-Aquitaine Mobilités**, est plus cohérente avec ses missions et sa nouvelle organisation en **bassins d'intermodalité** afin d'aller plus loin dans les solutions de transport du quotidien à offrir aux habitants

EPIC « Office de tourisme de Saintes et de la Saintonge » :

Un établissement public à caractère industriel et commercial (**EPIC**) est une personne morale de droit **public** ayant pour but la gestion d'une activité de service **public** de nature industrielle et commerciale

-Frédéric ROUAN : membre du Comité de Direction

Commission Intercommunale d'Accessibilité :

-Renaud TAPON

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du fait des compétences transférées par les communes membres.

-Alain CORS

Comité technique :

-Frédéric ROUAN : suppléant

COMMISSIONS AU SEIN DE LA CDA :

L'exécutif de la Communauté d'agglomération de Saintes a mis en place des commissions. Il est demandé aux maires de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune. Le travail des commissions pourra être complété si besoin par des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

La commission «Aménagement, attractivité du territoire et tourisme »

Titulaire : Marina WURTZ

Suppléante : Nathalie LEGRAND

La commission Urbanisme, habitat et transition énergétique » :

Titulaire : SOULA Laetitia

Suppléant : Franck BOUCHET

La commission «Transports et mobilité» :

Titulaire : Renaud TAPON

Suppléant : Stéphane TROUVÉ

La commission «Education, petite enfance, enfance, et jeunesse» :

Titulaire : Amanda LESPINASSE

Suppléante : Stéphanie GAS

La commission «Développement économique, économie circulaire, ESS et NTIC» :

Titulaire : Nathalie LEGRAND

Suppléant : Olivier LAURENCEAU

La commission «Finances, ressources humaines, administration générale et équipements communautaires» :

Titulaire : Bérangère LOENS

Suppléante : Carole VERGEREAU

La commission «Solidarité, santé et politique de la ville» :

Titulaire : Allan GLAUDEL

Suppléant : Romain ROUAN

La commission «Eau et assainissement, GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» :

Titulaire : Gérald COUTURIER

Suppléant : Stevens CROMPAS

REPRÉSENTANTS pour la COMMUNE**Référents tempête pour ENEDIS :**

Titulaire : Cyril MIGNON

Suppléant : Renaud TAPON

Représentants suppléants au Comité Syndical SOLURIS :

Frank BOUCHET et Allan GLAUDEL (pour mémoire Romain ROUAN titulaire)

AUTRES INFORMATIONS :

- Point sur les **marchés** du vendredi : Mme LEGRAND s'exprime sur les marchés semi-nocturnes du vendredi soir, mis en place depuis début août. Entre 12 et 15 exposants (alimentation et artisanat) y ont participé et, compte-tenu de leur satisfaction, ont souhaité que les marchés se poursuivent au-delà de l'été. Ainsi, les marchés auront lieu tous les 15 jours jusqu'à fin octobre.
- Point sur le **forum des associations** : Mme SOULA DEL VECCHIO informe le Conseil Municipal que la fréquentation lors du forum des associations (parcours fléché notamment à l'extérieur) a été très satisfaisante (entre 350 et 400 personnes) et ce, malgré le contexte sanitaire. Les 16 associations et les visiteurs ont beaucoup apprécié ce moment de rencontre qui n'avait pas eu lieu depuis de très nombreuses années.

- **Occupation de l'espace public** : M. le Maire fait part qu'à 2 reprises cet été, l'espace public a été occupé illégalement par des gens du voyage (véhicules et caravanes). La discussion et la diplomatie ont permis de trouver une solution et de libérer ainsi l'espace public très rapidement.
- **Point sur la rentrée scolaire** : Mme LESPINASSE expose que la rentrée scolaire s'est bien passée malgré le contexte COVID. A l'école maternelle, les parents des petites sections ont pu rentrer dans l'école dans le respect des règles de distanciation (uniquement la semaine de la rentrée). D'autre part, au vu du mauvais état des bâtiments, les élus ont fermé l'accès de la salle BCD et ont exigé que le goûter des enfants ne se fasse plus dans la salle habituelle mais au réfectoire. De plus, les élus le réseau d'assistants maternels (RAM) a changé de lieu d'accueil, désormais les ateliers d'éveil du RAM se feront à la halte de loisirs pour plus de confort.

Le Maire fait part que : un but de football a été vandalisé et remis en état ; la mise en place de la structure de jeu pour enfants au parc de loisirs est bien avancée ; la réparation du skate-park a été commandée.

REMERCIEMENTS

Mme BRUNEAU et M. BONNEVIN, font part de leurs remerciements pour le soutien moral apporté par le Maire le jour de l'accident mortel de leur fils et pour l'implication des élus dans l'organisation du recueillement rendu à leur fils le dimanche 6 septembre.

Mme BESSON Monique remercie le Maire pour son témoignage de soutien et de sympathie suite au décès de son mari.

Les Scouts et guides de France de Mont St Aignan remercient l'équipe municipale pour son hospitalité.

Les procès-verbaux des présentes séances sont disponibles sur demande au secrétariat de mairie.

SOLURIS, C'EST QUOI ?

Syndicat Informatique de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, créé en 1985, Soluris est un opérateur public de services numériques. Il accompagne les collectivités dans la modernisation du service public grâce à l'informatique et au numérique.

LE COMITÉ SYNDICAL

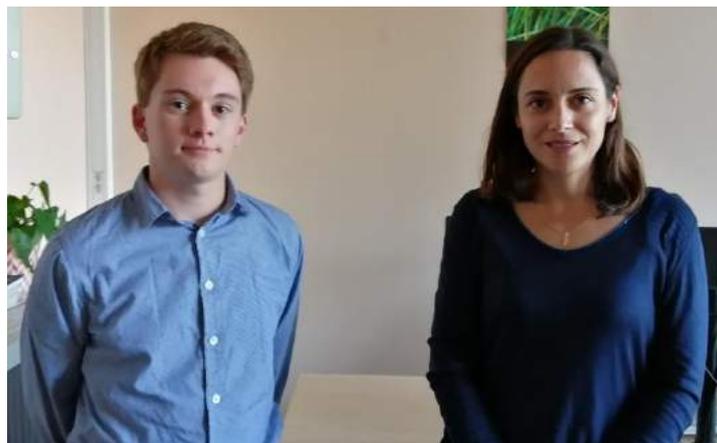
Les délégués de la commune, **Romain Rouan (titulaire), Franck Bouchet et Allan Glauzel (suppléants)**, sont membres du Comité Syndical et nos référents Soluris. Les grandes orientations de Soluris sont décidées dans les réunions du Comité où chaque collectivité est représentée quelle que soit sa taille. En effet, une collectivité est égale à une voix. **Et ce sont plus de 550 élus qui y siègent.**

LE BUREAU SYNDICAL

Le nouveau Bureau Syndical a été renouvelé suite aux dernières élections en septembre dernier. Les 550 élus ont dû élire 18 représentants pour siéger dans le Bureau. Sa composition reflète la diversité des collectivités du département : des élus d'intercommunalités et de communes répartis dans tout le département. Céline Viollet, conseillère à Saintes, a été élue Présidente et mène une équipe de 18 élus – « 9 anciens, 9 nouveaux ». Tous bénévoles, ceux-ci sont motivés par la modernisation du service public local. Conseiller municipal délégué à Soluris, **Romain Rouan a été élu au Bureau Syndical.**



Comité syndical, le 24 septembre 2020. ©Soluris



Romain Rouan et Céline Viollet dans les locaux de Soluris le 7 octobre après le premier Bureau. ©Mariette Adolphe

UNE PREMIÈRE POUR SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Avant ce mandat, Soluris n'avait jamais eu de Saint-Georgais au sein du Bureau Syndical. Franck Bouchet, présent au Comité du 24 septembre, témoigne : « Une ville telle que la nôtre doit pouvoir être partie prenante aux débats numériques ; et cela pourra se faire grâce à notre voix dans le Bureau ».

DES RÉUNIONS DE TRAVAIL AU SEIN DE NOTRE COMMUNE

Les représentants à Soluris ont décidé de se réunir régulièrement afin d'analyser nos besoins communaux pour ensuite exploiter au maximum les outils et les services de Soluris d'un point de vue digital et numérique. La dernière a eu lieu le 17 septembre et il était question de communication informatique.



Franck Bouchet,
conseiller municipal de
Saint-Georges-des-Coteaux



Allan Glauzel,
conseiller municipal de
Saint-Georges-des-Coteaux

Le Pays de Saintonge Romane est une structure qui regroupe la CdA de Saintes, la CdC du canton de Gémozac et de la Saintonge viticole, et la CdC Cœur de Saintonge (70 communes). Le Pays est au service des intérêts du territoire.

L'organe décisionnel du Pays est le Comité Syndical composé de l'ensemble des représentants délégués des collectivités (158 élus). Le Bureau Syndical est composé de 15 membres.

Depuis le 22 septembre, Sylvie Mercier, Maire de Thénac, en est la Présidente et **Amanda Lespinasse, 1^{ère} adjointe de Saint-Georges-des-Coteaux**, a été élue membre au Bureau.



Les travaux dans la commune

LES PEUPLIERS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Vous avez été nombreux à regretter l'abattage des peupliers dans la cour de l'école maternelle. Nous avons malheureusement dû prendre cette décision, la mort dans l'âme. En effet, les racines, depuis longtemps, ont abîmé le sol de la cour, comme le montre les photos ci-dessous.



Les racines ont fini par atteindre le bâtiment, menaçant cette fois-ci la structure de l'école tout entière. Par conséquent, la décision était inévitable.

Pendant les vacances de la Toussaint, les agents des services techniques planteront quatre érables champêtres qui, à l'âge adulte, mesureront entre 4 et 15 mètres de hauteur avec une envergure d'environ 3 mètres.

Les enfants auront donc bientôt de quoi s'abriter du soleil !



MATERIALISATION D'UN PASSAGE PIETON DEVANT L'ÉCOLE



ELAGAGE CHEMIN DES RIVIERES



CURAGE DES FOSSÉS AUX FRESNEAUX ET AUX MARSAIS



PARC DE LOISIRS

REEMPLACEMENT DE LA STRUCTURE DE JEUX

Mi-juin, nous avons été avertis qu'un élément du toboggan s'était détaché, manquant de provoquer un accident. Nous avons donc décidé de démonter cette structure et de la remplacer par une structure neuve.

Et voici, dimanche 13 septembre, la structure ouverte aux enfants.



PARC DE LOISIRS

REMISE EN ETAT DU PARCOURS DE SANTE



SKATE-PARK : REMISE EN ETAT DU BUT DE FOOT



EMBELISSEMENT DE L'ENTREE DE BOURG



En vrac : les jeunes de l'ADEI entretiennent la route de Saintes, des agents broient le tas de végétaux provenant des différentes tailles réalisées durant ces derniers mois, ramassage de feuilles près du monument aux morts...



Ecoles : la rentrée des classes

L'ECOLE ELEMENTAIRE

Les effectifs des classes de l'école élémentaire sont les suivants :

- ◆ 25 CP avec Madame ISSANCHOU, directrice et sa remplaçante, Madame ALBERT ;
- ◆ 24 CP-CE1 avec Madame LEROY ET Emilie LAZZAROTE, auxiliaire de vie scolaire ;
- ◆ 25 CE1-CE2 avec Monsieur GARNIER ;
- ◆ 27 CE2-CM2 avec Madame ARSANDEAU ;
- ◆ 27 CM1-CM2 avec Monsieur DESPORTES ;
- ◆ 29 CM2 avec Madame COUTURIER.

Soit 157 élèves.

Des projets sont en cours : les CP, CP-CE1 et les CE1-CE2 des mesdames ISSANCHOU, LEROY et de monsieur GARNIER participeront à Ecole et Cinéma. Madame COUTURIER lancera une Web radio Classe avec les CM2. les élèves iront au Gallia.

D'autres projets sont en cours de réflexion, mais les enseignants préfèrent attendre de voir comment la situation sanitaire évolue.

LES LOCAUX SONT NETTOYES PAR LES AGENTES DE LA CDA :



Coralie BERGIN

(remplaçante
de
Marie-Noëlle)

Chantal
GRIVET



Joelle
ISSANCHOU



Olivier GARNIER

Laëtitia
ARSANDEAU

Emilie
LAZZAROTE

François
DESPORTES

Véronique
LEROY

Carole
COUTURIER

Sarah VRIET
(décharge de direction)

Frédérique
ALBERT

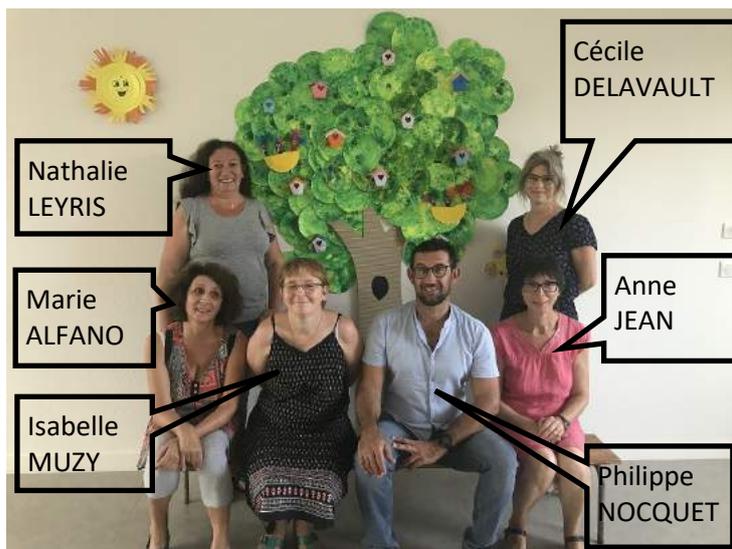
L'ÉCOLE MATERNELLE

Les effectifs des classes de l'école maternelle sont les suivants :

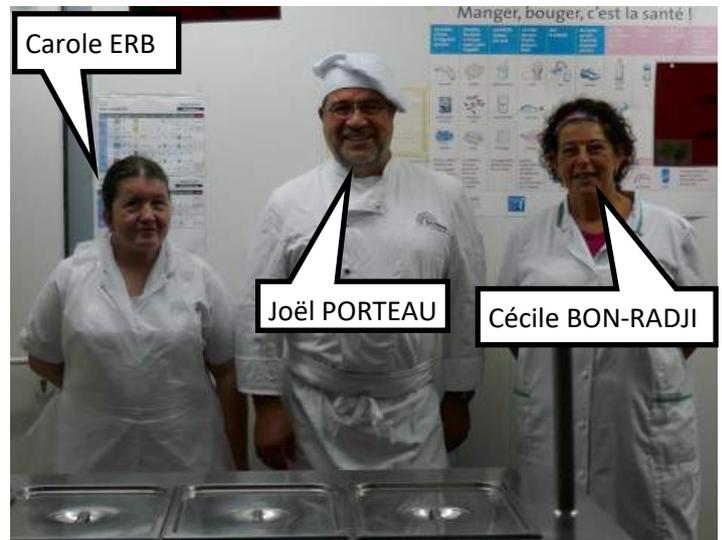
- ◆ 26 Petite Section avec Madame LEYRIS
- ◆ 18 Moyenne Section avec Madame DELAVAUULT
- ◆ 23 Grande Section avec Monsieur NOCQUET

Ces enseignant(e)s sont accompagné(e)s de 3 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :

- Marie ALFANO (Petite section)
- Isabelle MUZY (Moyenne section)
- Anne JEAN (Grande section)



LA RESTAURATION SCOLAIRE



Carole ERB, Joël PORTEAU et Cécile BON-RADJI (agents de la Communauté d'agglomération de Saintes) s'occupent de la restauration scolaire :

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les enfants sont accueillis le matin, à la pause méridienne et en fin d'après-midi par le personnel de la Communauté d'agglomération de Saintes:



RENTREE SCOLAIRE :

Amanda LESPINASSE, 1ere adjointe en charge de l'éducation au contact avec les parents.





Construire ensemble les communes de demain

Dans chaque bulletin, nous vous présentons une des mesures que nous avons choisi de mettre en place pendant la campagne électorale. Aujourd'hui, il s'agit de la mesure 5 : Appuyer la structuration des filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et les agricultrices. Le document nous dit :

« Il s'agit [...] de favoriser la transition agricole vers des modes de production durables en facilitant la rencontre entre des agriculteurs-ices biologiques, ou en phase de transition, et la demande de produits bio, toujours plus grande. »

Pour chaque mesure choisie, nous devons nous engager sur un des 3 niveaux proposés. Pour cette mesure n°5, nous avons choisi le niveau 1 :

« Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier ...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.»

Ainsi, nous avons commencé par expérimenter un marché des producteurs locaux, avec plusieurs agriculteurs-ices de Saint-Georges-des-Coteaux (les fromages de la Nougerée, les Cocottes des Fresneaux, la ferme Roullaud), de Thénac (Miellerie des arènes), Fontcouverte (BD Infusions), Trizay (la Pousse tranquille), Saint-Fort-sur Gironde (le Rucher d'Isabeille), Epargnes (domaine de Poncereau) ...

Par ailleurs, la commune va être vraiment partie prenante du Projet alimentaire territorial (PAT), puisque Frédéric ROUAN, en tant que Vice-Président de la CDA, a la charge de sa mise en œuvre.

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Selon la plaquette « Construire son projet alimentaire territorial », « <https://agriculture.gouv.fr> » :

En s'appuyant « sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire » (Article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014), le PAT permet de définir une véritable politique publique de l'alimentation.

Les objectifs du PAT :

- ◆ Créer de la valeur pour le développement du territoire,
- ◆ Permettre à tous de mieux manger
- ◆ Préserver la capital naturel.

« Directeur pendant 10 ans d'un groupement de producteurs de Charente-Maritime qui a été pionnier (dès 2009) dans l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, ce sujet de l'alimentation territoriale locale me tient particulièrement à cœur. La mise en place d'une stratégie alimentaire permettra de favoriser le lien social, aura des retombées positives sur l'environnement et des opportunités économiques en créant de la valeur ajoutée sur le territoire ».

Frédéric ROUAN

Maire de Saint-Georges-des-Coteaux

EXPO

Du 4 au 28 novembre 2020 « Dis-moi, dix mots qui (ne) manquent pas d'air ! »

Initiée par le Ministère de la Culture, cette édition invite chacun à s'inspirer des mots qui évoquent l'air sous toutes ses formes. L'Atelier d'art **Marthe Castagneyrol** expose les travaux des jeunes à la médiathèque.

SPECTACLES

Voici le **programme des spectacles** organisés par la médiathèque.

Soyez attentifs au lieu des spectacles car ils ne peuvent pas se dérouler dans la médiathèque. Notez qu'à ce jour, le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et pour toute la durée de la représentation.

Début des réservations : 1 mois avant la date de représentation. Contactez-nous !



THÉÂTRE

Jeudi 26 novembre à 20h à l'espace Multipôles (9 rue du parc)

"Fasheux matins" Cie Coyote Minute

Librement inspiré de *Matin brun* de Franck Pavloff et *Monsieur Monde* de Jean-Michel Ribes.

Dès 12 ans - Gratuit sur réservation (nombre de places limité) - Durée 1h



SPECTACLE MUSICAL

Samedi 12 décembre à 18h à l'espace Multipôles (9 rue du parc)

"Zou" Cie Son de Toile

Percussions corporelles et malicieuses

SPECTACLE

Vendredi 25 septembre les enfants ont pu assister à l'espace multipôles au spectacle de la compagnie « Confitures et Cie », intitulé « Confitures de papier », spectacle musical, conté en paroles et en langues des signes française



TÉLÉTHON

Du mercredi 2 au samedi 5 décembre 2020

Vente de livres à 1€

Au profit du Téléthon, la médiathèque met en vente des livres d'occasion au prix unique d'1€. Cette année encore, venez soutenir l'action !



« HISTOIRES & CIE »

Accompagnez vos tout-petits à la médiathèque pour écouter des histoires et comptines, pour regarder ensemble les livres et choisir ceux que vous emprunterez.

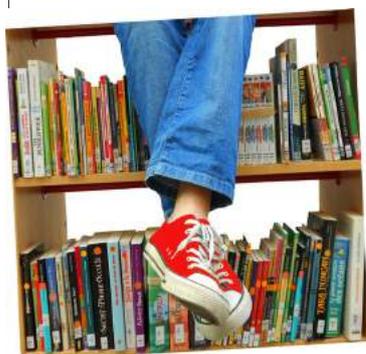
Vendredis 6 et 20 novembre à 10h30

Vendredis 11 et 18 décembre à 10h30

Séances gratuites sur réservation — Durée 20min.



CLUB LECTURE [ADO]



La lecture, ça se partage !

Tu es collégien(ne), tu aimes lire, discuter, échanger ...

Rejoins le Club lecture ado

La médiathèque participe à « ADO'pte un livre » : C'est le prix des collégiens de la Charente-Maritime.

3 romans en sélection (disponibles à la médiathèque) :

- * *Titan noir* de Florence Aubry
- * *L'espoir sous nos semelles* de Aurore Gomez
- * *Le chant noir des baleines* de Nicolas Michel

Le club se réunit une fois par mois le mercredi après-midi.

CLUB LECTURES [ADULTES]



Mercredi 18 novembre à 18h *Les Coups de cœur*

Vous recherchez des idées ou aimeriez partager vos lectures ? Retrouvons-nous à la médiathèque.

Sur inscription — Durée 1h



LES Z'ATELIERS DES PETITS DÉBROUILLARDS

L'association des *Petits Débrouillards* propose des ateliers de vulgarisation scientifique pour les enfants entre 8 et 12 ans.

Mercredi 21 octobre à 10h sur le thème de la biodiversité

Mercredi 28 octobre à 10h sur le thème de la chimie

Ateliers gratuits sur inscription (10 participants) - Durée 1h30.

ATELIERS INFORMATIQUES



1. Prendre en main son ordinateur
2. Initiation à la bureautique (mise en page)
3. Initiation à la bureautique (organiser ses dossiers)
4. Découvrir internet
5. Utiliser une messagerie électronique
6. Gérer ses photos
7. Utiliser les services publics en ligne
8. Préparer ses vacances sur internet
9. Protéger ses données personnelles (*nouveauté*)
10. Le paiement sécurisé en ligne (*nouveauté*)
11. Canva : outil de création graphique 1 (*nouveauté*)
12. Canva : outil de création graphique 2 (*nouveauté*)

TROC PLANTES [l'aventure continue...]



Samedi 3 avril 2021

Echanges gratuits et conviviaux entre jardiniers amateurs.

Dès à présent, pensez à préparer le troc : faites sécher vos graines, étiquetez, bouturez, marcotez en attendant le printemps.

A la médiathèque, la grainothèque favorise vos échanges de graines de fleurs et de légumes, pour donner de la vitalité à nos semences paysannes, pour prendre soin de notre patrimoine et de notre planète.

MEDIATHEQUE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

1 chemin du Logis - 05 46 90 41 40 - biblio.sgdc@orange.fr

sgdcmediatheque.opac3d.fr et suivez-nous sur facebook



Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Mairie,

11 Grand Rue

17810 Saint Georges des Coteaux

06 86 93 61 94

as-aaamc@orange.fr

L'ATELIER DES JEUNES TALENTS, de 6 à 18 ans, permet la découverte ou le perfectionnement pour : le dessin, la peinture aquarelle, gouache, acrylique, l'encre, le fusain, le pastel... toutes les techniques peuvent être abordées, comprenant l'initiation au modelage, ou à la sculpture.

L'histoire de l'art est également abordée au fil de l'année, en rapport avec les sujets traités.

Possibilité également de pratiquer le Manga ou la bande dessinée « classique » et de participer à des concours pour ceux qui le souhaitent.

Certains jeunes adhérents ont exposé des œuvres au donjon de Pons, dans le cadre du Salon du Val de Seugne, nous félicitons Keilani et Lilly pour leurs récompenses.



L'an passé, Clara avait été récompensée pour un portrait d'enfant à la mine de plomb.

Une exposition sur le thème **des félins** a eu lieu en juin à la Papeterie Peiro Caillaud. Les illustrations de « Dis-moi dix mots » du Ministère de la Culture et le « Printemps des poètes », ont été accueillies à la médiathèque de St Georges des Coteaux.

De nombreux projets sont en cours d'élaboration, de belles découvertes et des créations qui démontreront toute l'imagination et les talents des artistes en herbe.

Renseignements au secrétariat de l'association : as-aaamc@orange.fr, ou par téléphone directement auprès de l'animatrice **06 86 93 61 94**

L'atelier est ouvert :

mercredi 10h-12h et 16h00-18h00

vendredi 17h-19h

samedi 10h-12h

(Animatrice beaux-arts, Marthe Castagneyrol, expositions régionales et internationales, organisation de stages nationaux, agréée par l'académie de Poitiers) pour les interventions en milieu scolaire.)

St Georges Animations

C'est dans le parc de loisirs et par une très belle journée ensoleillée que nous étions présents au forum des associations. Nous avons pu dialoguer avec de nombreuses personnes, aussi bien avec la nouvelle municipalité qu'avec les nouveaux habitants. La covid-19 est toujours présente et beaucoup de manifestations ont dû être annulées. Nous attendons le 1er octobre pour acter une décision pour notre « soirée entrecôte » annuelle, mais nous ne sommes pour l'heure guère optimistes. Il restera pour cette année le réveillon du 31 décembre qui peut-être pourra avoir lieu, mais la situation sanitaire devra vite s'améliorer.



Les bénévoles présents au forum des associations le 30 août dernier

Nous vous souhaitons à tous une bonne santé avant tout et vous rappelons que nos sorties sont ouvertes à toute personne qui le souhaite !

Le président, José Taveneau.

Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

**Amis chasseurs, Amoureux de la Nature.**

L'été s'en est allé,
Septembre l'a remplacé.
Les feuilles doucement se teintent de mordoré,
Avant de mourir au sol dans un lent ballet.

Voici revenue la saison de chasse. Le 13 septembre, accompagné de votre fidèle compagnon à quatre pattes vous avez pu repartir en quête de votre premier tableau de chasse.

Le 24 juillet 2020, nous avons effectué notre Assemblée Générale. A son issue, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Président : Luigi BELLO
Secrétaire : Frédéric CARON

Vice-Président : Daniel PERIN
Trésorière : Gisèle BELLO

Membres : Jean-Luc BALANGER – Michel JOURDAIN – Jean-Louis MACHEFERT – Dominique NICOLAS – Jean-Pierre THAUNAY

La deuxième quinzaine d'août s'est montrée riche en travaux divers : création d'abreuvoirs à gibier, lâcher de 70 faisans de Manchourie dans la cadre de la protection du petit gibier, installation d'agrains, pancartage etc...

Puis forum des associations. Cette journée s'est bien déroulée, notre stand animé par Messieurs Frédéric CARON et Jean-Louis MACHEFERT, proposait projection de vidéo et jeux.

En conclusion beaucoup d'occupations diverses. Aussi nous remercions tous les bénévoles pour leur participation à la réussite de tout ceci.

Le Dimanche 6 septembre, nous organisons, avec le soutien de la Municipalité, une journée nettoyage de la Nature sur notre commune. En effet, depuis quelques temps nous déplorons de plus en plus de dépôts sauvages de déchets dans les bois. Grâce à de nombreuses personnes qui ont répondu présent à cette opération, nous avons effectué une collecte fructueuse. Merci à tous les participants pour ce geste écocitoyen. Il est triste de voir notre Nature souillée de la sorte alors qu'il existe des déchetteries, et de constater que certaines personnes confondent Nature et poubelle. Sans doute effectuerons nous une nouvelle journée de ce type, et serez- vous encore plus nombreux à y participer. Je profite de ce sujet pour rappeler à nos amis chasseurs de penser à ramasser leurs douilles.



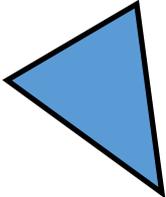
Comme chaque saison, notre plan de chasse "grand gibier", nécessitera la participation de volontaires avec "Timbre grand gibier", n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nous vous rappelons les habituelles règles de sécurité, respect des récoltes, des quotas ainsi que dates d'ouverture et fermeture des espèces, et heures d'ouverture et fermeture de la chasse. Enfin consultez bien vos documents de rentrée.

La campagne St-Georgeaise n'est pas l'apanage des chasseurs, merci d'en respecter les autres usagers et de rester courtois à leur égard.

Bonne ouverture et bonne saison de chasse à tous.
Le Président.

Les Toiles de St Georges



INFORMATIONS

Halte de Loisirs—St Georges
des Coteaux

Enfin la reprise !!

Séances Dessin/peinture : mardi 06 octobre

Bienvenue à nos adhérents fidèles & aux nouveaux
inscrits - à tous, débutants et artistes confirmés

Séance de 2 h30

Mardi 14 h 00/16h30 - 18h30/21 h00

Mercredi 14h00/16h30 — Jeudi 14h00/19h00

Etude du dessin (fusain, sanguine, pastels), Bases
pratique de la couleur, les mises en relief, aquarelle,
acrylique, huile, autres techniques mixtes.

Inscriptions en cours

Préparation accès « Grandes Ecoles »

En raison du contexte actuel et des règles sanitaires :

Masque obligatoire. Mise à disposition de gel hydroal-
coolique, la distanciation sera appliquée, soit une
table par adhérent.

kimpegalerie@gmail.com - 06 63 44 92 55

Artistiquement vôtre

La Présidente, Danielle KIMPE

Association Sportive et Culturelle

TENNIS DE TABLE

En dépit du virus, les championnats de Tennis de
Table ont repris, dans des conditions sanitaires assez
strictes. Nous suivons les recommandations de la
Fédération Française afin que tout se déroule au
mieux.

Espérons que nos quatre équipes (une en
Régionale 1 et trois en Départemental) pourront aller
au bout de la première phase, à la mi-décembre.

On peut se faire plaisir en venant « taper la balle
blanche » le mardi soir à 18 h et les compétiteurs
s'entraînent le mercredi soir à 20 h 30.

Renseignements :

MAGNE Jean-Jacques 06 08 82 59 26

LACHEAU Jean-Claude 06 77 99 24 86

BADMINTON

Jérôme NEVEU est le nouvel animateur de la
section, et cette année, le nombre de participants - le
mardi soir à 18 h 30 et le vendredi soir à 20 h - est
très élevé. La section a retrouvé beaucoup de dyna-
misme.

Renseignements : NEVEU Jérôme 06 27 75 24 15

L'A.S.C. souhaite à toutes et tous une bonne
saison sportive.

Le président, MAGNE Jean-Jacques

Tous Pour l'École



Comme vous le savez tous, l'année scolaire a été quelque peu ébranlée par toutes les mesures liées à la pandémie. L'équipe de TPE a pris la décision de ne pas organiser de Kermesse, comme à son habitude, au mois de Juin. Et pourtant, il nous semblait si triste de finir cette année scolaire, déjà perturbée, que nous avons eu l'idée de proposer un pique-nique aux familles des écoles. De nombreuses familles se sont donc déplacées au jardin public de St Georges des Coteaux afin de partager un moment très sympathique, où les enfants ont pu se retrouver et oublier pendant quelques heures ces longs mois passés sans les copains.

À la suite de l'annulation de notre bourse à l'enfance du mois de mars, l'équipe a hésité à se lancer dans l'organisation de celle du mois de septembre. Nous nous sommes laissé guider par notre motivation et celle des exposants inscrits à celle de Mars. Ce fut sans regrets, puisque malgré une réorganisation et quelques règles à faire respecter, la bourse à l'enfance eu lieu le dimanche 20 septembre. Avec 40 exposants ravis d'être présents, de nombreux visiteurs le matin, elle fut une belle réussite grâce au civisme de chacun.

L'assemblée générale de l'association se prépare et nous vous y attendons nombreux, elle aura lieu le vendredi 2 Octobre. Elle sera l'occasion pour l'association de faire son bilan annuel et après la remise des chèques aux représentants des écoles, aura lieu l'élection du nouveau bureau. Cette année, le bureau a besoin de candidats, puisque au moins 3 places se libèrent. Afin que l'association puisse vivre, nous avons besoin de parents qui s'investissent et l'assemblée générale est le moment idéal pour rencontrer l'équipe et les bénévoles de l'association.



La suite de l'année est encore incertaine, une date a été bloquée pour une nouvelle édition du bal d'Halloween, mais il n'est pas sûr qu'elle soit maintenue malgré son succès précédent. Il semble compliqué de pouvoir assurer la sécurité de

tous. Le marché de Noël est quant à lui prévu le Dimanche 29 Novembre. L'équipe réfléchit à proposer un marché un peu différent des autres années, puisque les exposants manquent à l'appel pour le moment.

**DERNIERE MINUTE :**

Suite à l'assemblée générale du 2 octobre 2020, l'association TPE n'a pas pu élire un bureau complet par manque de candidats. Il reste 3 places à pourvoir. Nous lançons un appel à candidatures car sans votre aide l'association ne pourra pas perdurer. Il serait dommage qu'après 25 ans l'association s'arrête.

Contactez nous au 0769286577 ou par mail assez.tpe@gmail.com

La Boule Saint-Georgeaise

Le samedi 19 septembre 2020, un concours de pétanque en doublettes s'est déroulé dans le jardin public de St-Georges des Coteaux.

Plusieurs communes invitées étaient représentées : Saintes La Récluse – Saintes LSR – Crazannes – Bussac sur Charente – Saint-Savinien – Varzay – Les Gonds.

40 équipes au total se sont affrontées.

Résultats :

Avec 4 parties gagnées :

1ers : Philippe et Fred (Saintes La Récluse)

2èmes : Eric et Stéphane (Crazannes)

Avec 3 parties gagnées :

3èmes : Patrick et Jean-Noel (St Georges Coteaux)

4èmes : Jean-Louis et Christian (Bussac sur Charente)

5èmes : Willy et Jean-Luc (St-Savinien)

1 lot a été remis à chaque participant

Le Président a tenu à remercier l'ensemble des participants pour la réussite de cette journée et pour le respect des règles sanitaires (cause COVID).

Monsieur le Maire de Saint-Georges des Coteaux, accompagné de son épouse, nous a rendu visite. Après quelques mots de présentation, l'élu a félicité le président et l'ensemble du bureau pour l'organisation du concours.

Le prochain concours réservé aux adhérents du club se déroulera le lundi 19 octobre 2020 à partir de 14h00.

Saint-Georges Loisirs

Depuis le 11 septembre 2020, le club Saint-Georges Loisirs a repris ses activités :

- Tous les lundis de 14h à 17h : atelier d'arts créatifs
- Tous les jeudis de 14h à 17h : scrabble
- Tous les vendredis 14h à 17h : belote ou coinche

Les contraintes sanitaires actuelles nous obligent au port du masque et au lavage régulier des mains au moyen de gel hydroalcoolique. Une note explicative est à votre disposition à l'entrée de la salle de jeu (halte-loisirs)

Le président et les membres du bureau remercient vivement les adhérents pour leur participation. A bientôt.

Culture Viêt-Nam 17

Découverte de la médecine traditionnelle Chinoise et vietnamienne

A l'initiative des associations

"Viêt-Nam 17" et "Culture Viêt-Nam 17"

Vendredi 27 novembre 2020, Saintes

A 19h30, Auditorium de la salle Saintonge

Rue Fernand Chapsal

Conférence

Consacrée aux médecines naturelles

Stéphane Dumet

Praticien de Médecine Traditionnelle



Entrée libre

VIETNAM17

Contacts et renseignements :

tel: 06 95 18 00 36

Mail : contact@vietnam17.fr

AAP



ÉCOLE de MUSIQUE, DANSE & ANGLAIS

www.aapstgeorgesdescoteaux.sitew.com



Chorale adultes (Manuel Audigé, chef de chœur)

Lundi de 20h à 22h

Saxo, Clarinette, Flûte à bec (professeur : Manuel Audigé)

Lundi et vendredi

Violon (professeur : Benjamin Cloutour)

Mardi

Flûte (professeur : Didier Levêque)

Mercredi et vendredi

Piano, Batterie (professeur : Véronique Romenteau)

Mercredi

Guitare (professeur : Eric Devainon)

Lundi et mardi

Éveil à la musique

Mardi de 16h45 à 17h15

Orchestre d'harmonie

Lundi de 18h45 à 20h

Chorale enfants **NOUVELLE ACTIVITÉ**

Mercredi de 17h30 à 18h30

Ensemble de guitares : *Mardi*

Ensemble de Violon : *Mardi*



HIP-HOP (professeur : Matthieu Eeckman) **Cours le Mercredi**

6/9 ans : 14h/15h 10 ans et + : 15h/16h un cours pour les +13 ans si assez d'inscrits

MODERN JAZZ Adultes débutant à moyen (professeur : Sarah Lartou) **Mardi 20h/21h15**

MODERN JAZZ Adultes intermédiaire (professeur : Pauline Druart) **Mercredi 20h30/22h**

INITIATION à la danse 4/6 ans (professeur : Pauline Druart) **Jeudi 16h45/17h30**

MODERN JAZZ (professeur : Pauline Druart) **Cours le jeudi**

7/11 ans : 17h30/18h30 12/14 ans : 18h30/19h45 15/18 ans : 19h45/21h15

DANSE DE SALON (professeurs : Hélène et Éric Schmitter) **Lundi 20h/21h**

DANSE TAHITIENNE (professeur : Célia Trouvé) **Mercredi 18h/19h**

CLAQUETTES (professeur : Célia Trouvé) **Mercredi 19h/20h**

BARRE AU SOL (professeur : Pauline Druart) **Mercredi 19h15/20h15**

YOGA (professeur : Nina Naval-Niemczyk) **Lundi 14h/15h15**

PILOXING (professeur : Peggy Jollivet) **Dimanche : 10h30/11h30**

KETTLEBELL et PAHLAVANDLE (Animateurs : Alexa et Hugo Reigt)

Renforcement musculaire, cardio, bien-être Stage le 17 octobre 2020_10h30/11h30

ANGLAIS (professeur : Nina Naval-Niemczyk) **Adultes** Mardi 18h45/20h Halte de Loisirs

Enfants 6/10 ans : Mardi 17h30/18h30 _ Cours ados horaires à déterminer ; nous contacter

Plannings prévisionnels

1 à 2 cours en danse et anglais sans engagement. Venez essayer !! On vous attend

Les bulletins d'adhésion sont à votre disposition aux différents cours et sur notre site internet en téléchargement : www.aapstgeorgesdescoteaux.sitew.com

Pour les inscriptions en cours d'année, les cotisations sont proratées.



Bonne rentrée à tous et au plaisir de vous rencontrer !

PROCHAINE MANIFESTATION : Spectacle de danse samedi 19 décembre à la salle multipôles en soirée ou en début d'après-midi et fin d'après-midi si les consignes sanitaires nous restreignent en nombre

La Présidente, Sandrine DELAVEAU

Tennis Club St Georgeais

Pour cette saison 2020-2021, les cours de tennis ont repris le 14 septembre dernier. Ils se déroulent les lundis, jeudis et vendredis à partir de 17h30 et les mercredis toute la journée et sont dispensés par notre nouvelle BE Véronique.

Le club a pour ambition de promouvoir le tennis auprès des plus jeunes à travers l'école de tennis, en leur transmettant les valeurs du tennis que sont le fair-play, la maîtrise de soi, la solidarité, mais également de les accompagner vers la compétition pour ceux qui le désirent.

Le club est engagé également auprès des adultes qui veulent pratiquer un sport en loisir ou en compétition. Pour l'instant, 2 équipes sont engagées en championnat d'automne : 1 équipe mixte et 1 équipe +35 ans hommes. Également 2 équipes sont inscrites pour la coupe d'hiver : 1 équipe femmes et 1 équipe hommes.

C'est également un lieu d'échange et de convivialité, que nous partageons à travers des animations sportives ou extra sportives tout au long de l'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou pour toutes questions vous pouvez contacter :

Bruno Mercier : 06 71 17 14 59

tc.saint-georges-ctx@fft.fr

www.club.fft.fr/tc.saint-georges-ctx/



Bien sportivement

L'équipe dirigeante



Danse de salon

Les cours de Danses ont repris à Saint Georges des Coteaux, nous vous attendons dans le respect des gestes barrières dans la grande salle Multipôles tous les mardis

De 17h15 à 18h jeunes

De 18h15 à 19h15 Solos

De 19h15 à 20h15 Débutants

De 20h15 à 21h15 Intermédiaires

Premier Cours d'essai Gratuit



Mme Marina BILLONNEAU

☎ 05.46.90.33.95

Site : www.marinadanses.com

Email : marina@marinadanses.com

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL

Vous êtes âgés de plus de 65 ans, vous êtes isolés, ou en situation de handicap : faites-vous recenser auprès des services du CCAS de Saint-Georges-des-Coteaux

Secrétariat ouvert :

- Lundi de 9 h30 à 12h et de 13h 30 à 18h
- Mardi de 8h30 à 12h
- Mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le Point d'accès au Droit :

Qu'est-ce qu'un Point d'Accès au Droit ?

Un Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources. Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes au public. Les consultations sont confidentielles.

Le point d'accès au droit de Saintes

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente-Maritime (CDAD) avec le Tribunal de Grande Instance et la Communauté d'Agglomération de Saintes, le Point d'Accès au Droit accueille depuis le 1er octobre 2019 les permanences d'associations spécialisées, de professionnels du droit, d'une médiatrice accès aux droits et aux services du centre social Boiffiers-Bellevue, d'un référent du Programme de Réussite Educative et d'une médiatrice du Conseil Citoyen.

Les permanences ont lieu sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil au 05 46 73 41 18 ou par mail sur pad@agglo-saintes.fr

Adresse :

5 bis avenue de Bellevue
17100 Saintes

Réseau Buss : Ligne A (Les Côteaux-Gare SNCF) Arrêt Allende

Rezo Pouce : Arrêt Lycée Bellevue



DEMARCHES D'URBANISME

Toute construction, modification de façade, aménagement de terrain, changement de destination ou encore pose de clôture doit faire l'objet d'une demande d'autorisation avant réalisation de travaux.

Nous vous incitons vivement, avant d'entreprendre vos travaux, à consulter le Plan Local d'Urbanisme disponible en mairie, sur le site du géoportail de l'urbanisme ou sur le site internet de la commune.

Vous pourrez vous renseigner, auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

DÉMARCHES AVANT LES TRAVAUX

Votre dossier devra être déposé ou envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à la mairie de la commune.

- **Certificat d'urbanisme (non obligatoire) :**

Il indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Il en existe deux sortes : le certificat d'urbanisme d'information et le certificat d'urbanisme opérationnel selon le degré d'avancement de votre projet.

- **Déclaration préalable de travaux :**

Elle concerne les travaux de faible importance comme la pose d'une clôture, le changement des ouvertures en façades ou en toiture, la construction d'un petit abri de jardin, la construction d'une piscine...

- **Permis de construire :**

Il concerne les nouvelles constructions (maison, garage...) ou extensions suivant la superficie du projet.

- **Permis d'aménager :**

Il est obligatoire pour les travaux d'aménagement d'un lotissement.

- **Permis modificatif :**

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont mineures. Cette demande peut être déposée à tout moment, dès l'instant que la déclaration d'achèvement des travaux n'a pas encore été délivrée. Ce permis ne constitue pas un nouveau permis.

DÉMARCHES PENDANT ET APRÈS LES TRAVAUX

- **Affichage de l'autorisation** : L'autorisation d'urbanisme accordée doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain et à la mairie de la commune où se situe le terrain. Ces formalités constituent le point de départ du délai accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice et est contraire aux règles d'urbanisme.
- **Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)** : Ce document est à déposer obligatoirement en mairie dès le démarrage du chantier en 3 exemplaires.
- **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : Ce document est à déposer en mairie en 3 exemplaires lorsque tous les travaux sont terminés. Cela permet à la commune de vérifier leur conformité avec l'autorisation délivrée. Elle doit être accompagnée de certaines attestations. Elle est notamment exigée par les notaires lors de la vente du bien par exemple.

Tableau récapitulatif :

Document	Travaux concernés	CERFA	Nombre d'exemplaires	Délai d'instruction
Certificat d'urbanisme d'information	Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain	13410*05	3	1 mois
Certificat d'urbanisme opérationnel	Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	13410*05	3	2 mois
Déclaration préalable (DP)	Travaux créant une surface de plancher de 5 à 20 m ² ou 40 m ² suivant où est situé le projet (extension, véranda, abri de jardin, carport, un garage...) Travaux modifiant l'aspect extérieur (changement de menuiseries extérieures, création d'ouvertures...) Travaux entraînant un changement de destination (garage transformé en pièce de vie...) Construction d'une piscine Construction d'une clôture	13703*07	4	1 mois
Permis de construire (PC)	Construction maison individuelle	13406*07	5	2 mois

Un exemplaire supplémentaire est demandé pour les projets situés dans le périmètre des bâtiments de France.

100% GRATUIT

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES LE SITE WEB SECURISE POUR VOTRE VOISINAGE



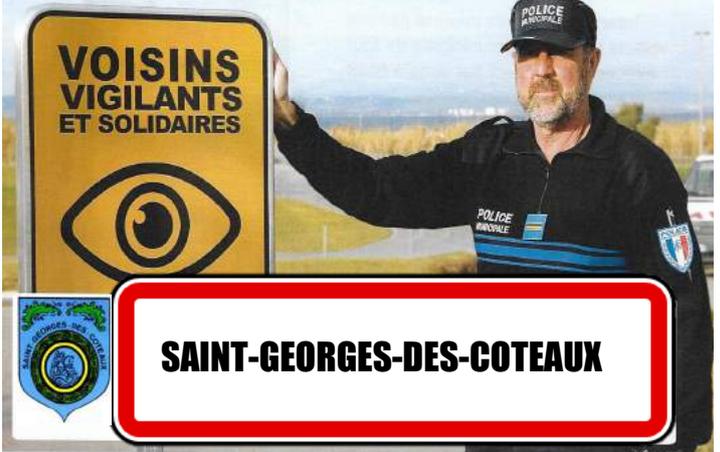
- L'outil pour mieux vivre dans son quartier
- L'organisation de votre quartier simplifiée
- L'annuaire du voisinage accessible en un clic
- Le plus grand système d'alerte SMS voisins/mairie

1 000 000
de membres



Inscrivez-vous aussi, c'est simple et gratuit !
www.voinsvigilants.org

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES Le site web sécurisé pour votre voisinage



Voinsvigilants.org met en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages et améliorer leur cadre de vie de manière simple et gratuite.

1 000 000 foyers inscrits sur le site www.voinsvigilants.org	600 Mairies/Polices émettent et reçoivent les alertes	Les autocollants et panneaux dissuadent les cambrioleurs

- 40% de cambriolages par an *

* Chiffres officiels du Ministère de l'Intérieur

www.voinsvigilants.org

100%
gratuit

Devenez voisin vigilant

La commune de Saint-Georges-des-Coteaux est maintenant membre du réseau « Voisins vigilants et Solidaires » qui permet la diffusion d'alertes au sein de communautés basées sur la proximité. Une dynamique que la mairie souhaite soutenir et développer pour préserver ensemble notre cadre de vie.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. C'est une vigilance **passive**, les voisins ne se substituent pas à la police. Vous constatez un événement inhabituel ou une personne suspecte ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera transmise par SMS ou par mail aux autres voisins, mais aussi à la mairie, pour accroître la réactivité et l'efficacité des actions qu'elle mène en matière de tranquillité publique.

Vous pouvez également partager vos dates de départ en vacances avec vos voisins, publier des annonces ou faire connaissance avec les membres de votre quartier. Basé sur la **convivialité**, l'**entraide** et la **solidarité**, le site vous permettra de vous construire un cadre de vie agréable et serein.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple et gratuite. Rendez vous depuis votre ordinateur personnel, à votre domicile, sur le site www.voinsvigilants.org. Pour plus de sécurité, votre inscription sera vérifiée et validée. Pour recevoir des alertes par SMS, vous devrez indiquer votre numéro de téléphone, mais pourrez ensuite choisir de le masquer. Vous n'avez pas accès à internet ? Demandez à une personne de votre entourage de vous inscrire pour pouvoir envoyer des alertes ou en recevoir sur votre téléphone portable. Le dispositif prévoit également une inscription particulière pour les seniors dont les enfants ou les proches veulent recevoir les alertes.

SYSTÈME D'ALERTE SMS

Informez et soyez informé par vos voisins et la police municipale de tout événement suspect par simple SMS



En plus du système d'alerte SMS, vous aurez accès aux coordonnées de vos voisins, vous pourrez publier des petites annonces, accéder aux comptes-rendus de réunions de copropriété, organiser des événements, envoyer des messages ciblés à certains de vos voisins...

- 1 | Je me rends sur le site : www.voisinsvigilants.org
- 2 | Je saisis mon adresse postale et mon adresse e-mail
- 3 | Je rejoins la communauté Voisins Vigilants et Solidaires de mon quartier
- 4 | Je suis alerté par mes voisins ou la Mairie / Police dès qu'un événement se produit près de mon domicile

www.voisinsvigilants.org



La commune est divisée en 4 secteurs :

A : Centre Bourg B : Ouest C : Nord D : Est



HORAIRE DES MESSES

Tous les dimanches à Saintes : 9h30 et 11h30 à l'Abbaye aux Dames 11h00 à la Cathédrale St Pierre

samedi 03/10	18h30 : Ste Eustelle	dimanche 04/10	9h30 : Les Gonds
samedi 10/10	18h30 : St Vivien	dimanche 11/10	9h30 : Ste Eustelle
samedi 17/10	18h30 : St Eutrope	dimanche 18/10	9h30 : La Clisse
samedi 24/10	18h30 : St Vivien	dimanche 25/10	9h30 : Chermignac
samedi 31/10	18h : St Eutrope	dimanche 01/11	La Toussaint 9h30 : Courcoury
samedi 07/11	18h : Ste Eustelle	dimanche 08/11	9h30 : Varzay
samedi 14/11	18h : St Vivien	dimanche 15/11	9h30 : Nieul-les-Saintes
samedi 21/11	18h : Ste Vivien	dimanche 22/11	9h30 : Ste Eustelle
samedi 28/11	18h : Ste Eutrope	dimanche 29/11	9h30 : Ecurat
samedi 05/12	18h : Ste Eustelle	dimanche 06/12	9h30 : Thénac
samedi 12/12	18h : St Vivien	dimanche 13/12	9h30 : Pessines
samedi 19/12	18h : St Eutrope	dimanche 20/12	9h30 : Saint-Georges-des-Coteaux
NOËL	Jeudi 24/12 : affichage porte église	Vendredi 25/12	11h : Cathédrale Saint-Pierre
samedi 26/12	18h : St Vivien	dimanche 27/12	Messe de la Sainte Famille 9h30 : Ecurat

Informations diverses

Eglise Saint Vivien : du mardi au vendredi : 17h45, chapelet, 18h30, messe

Chaque jeudi : 15h-18h Adoration ; 18h30 : messe

Confessions cathédrale Saint Pierre : samedi de 11h à 12h

Eglise St Pallais : du mardi au samedi : 8h30 Laudes ; mercredi et vendredi : 9h messe ; mercredi : 18h, Vêpres ; jeudi 18h : Vêpres, messe adoration

Chaniers : jeudi 14h30, Chapelet

Equipe du Rosaire de Saintes : « prier avec Marie, méditation de l'Évangile » (dates sujettes à modification)

2^{ème} mardi à 15h, Petites Sœurs des Pauvres : 05 46 74 16 30

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Pierre : 06 63 95 79 12

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Vivien : 06 20 91 73 55

Le 1^{er} week-end de chaque mois

Collecte de dons en nature pour le Café Causette du Secours Catholique, dans les paroisses rurales et la cathédrale aux messes du samedi soir et dimanche

Pour découvrir ou redécouvrir les enjeux de la Pastorale de la Santé, et se former à la rencontre et à l'écoute, 4 journées de formation sont proposées à la Maison diocésaine, les jeudi 1er octobre, 5 novembre et 10 décembre 2020 ainsi que les jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2021, de 9h30 à 17h.

Contact : Marie Clotilde d'Ambrière : 0618328500 - des bulletins d'inscription sont à votre disposition au Secrétariat de Saint-Vivien.

Pèlerinage du ROSAIRE, du 6 au 10 octobre 2020 contact Anna-Marie FEUILLET, 05 46 44 39 46 alain.feuillet63@gmail.com

Rencontre des chrétiens séparés, divorcés, remariés, le sam. 3 octobre 2020, à la Maison diocésaine, de 14h30 à 17h.

« L'Homosexualité, parlons-en » : Conférence débat, donnée par la psychothérapeute Yolande du Fayet de la Tour et le Père Michel Cottreau., le jeudi 8 octobre 2020 à 20h30, à la Maison diocésaine.

Presbytère St Vivien

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92 - mail : paroisse.saintesrg@cegetel.net - site internet : www.catholiques17.fr/saintes

COVID-19 : Respecter les différentes règles : port du masque, distance sanitaire (places marquées), nettoyage des mains avec de la solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée.

Pour l'équipe paroissiale,
la déléguée paroissiale Marie-Béatrice VIGNAUD – 06 76 88 77 88

DATES A RETENIR

Mercredi 11 Novembre

Comméoration de l'armistice
du 11 novembre 1918 :

Chants, poèmes, extraits de
lettres de poilus, par les élèves
de CM1—CM2.

Inauguration d'une exposition
réalisée par les élèves, en
présence de J-P. ARDOUIN,
député de Charente Maritime

29 nov. - 5 déc.

Téléthon :
marche, tournoi
de pétanque,
tournoi de belote,
création de sets
de table, repas
musical, initiation
au taichi ...

29 novembre

Marché de Noël
organisé par TPE
Salle polyvalente

23 janvier

**Election de miss
et mister**
Magnifique
au profit de la SPA
Espace multipôles

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés...

07.07.2020

Natéo DEODORE

9 Chemin de la Martinière

21.07.2020

Enzo GIRAUDEAU RUCHAUD

23 Chemin des Rivières

Ils nous ont quittés...

12.07.2020

Nicole BELLEVRET née SQUENEL, 71 ans

8 Les Tonnelles

13.08.2020

Jean-Claude BESSON, 73 ans

10 Lot Clos de Meursac

Ils se sont mariés...

01. 08. 2020

Julie ISSANCHOU et Christophe SEON

4 rue des Prairies

22.08.2020

Natacha BROUDISSOU et Jonathan MESLIER

22 C Route de Saintes

12.09.2020

Véronique BOUILLAGUET et Pascal PAINT

47 Lot les Barbotines 3

26.09.2020

Amandine LEBRUN et Mickaël MARTINS

9 Impasse des Ecoles

HORAIRES

LA MEDIATHEQUE

Mercredi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Judi

De 10 h à 12 h

Vendredi

De 15 h 30 à 18 h 30

Samedi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Téléphone : 05 46 90 41 40
biblio.sgdc@orange.fr

LA POSTE

Horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi

De 9 h à 12 h

Téléphone : 36 31

LA MAIRIE

Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 05 46 92 91 04

E-mail : accueil.mairie@sgdc17.fr



***« Tous ensemble,
mobilisés pour Octobre Rose ».***

N'oubliez pas que vous pouvez recevoir le bulletin en version dématérialisée :

il suffit de vous signaler à la mairie.

Œuvrons ensemble pour la planète !